

D	O	C	U	M	E	N	-						
T	A	L	I	S	T	E	S						
L	E	U	R		H	I	S	T	O	I	R	E	
D	E		1	9	0	0		À		2	0	0	0

MARIE-FRANCE BLANQUET

#### Auteur

Docteur en philosophie, Marie-France Blanquet est maîtresse de conférences honoraire de l'université de Bordeaux où elle a enseigné les sciences de l'information et assumé la charge de responsable de la filière documentation d'entreprise de l'IUT. Elle a publié de nombreux articles portant sur la documentation, en particulier sur le métier de professeur-documentaliste. Membre du jury des capes interne et externe de documentation, elle a assuré la vice-présidence du capes interne de 2008 à 2011. Ses recherches l'entraînent à participer à de nombreuses rencontres à l'échelle nationale comme internationale. Elle est également l'auteur d'une dizaine d'ouvrages parmi lesquels : *Sciences de l'information et philosophie : une communauté d'interrogations* (ADBS, 1997). Marie-France Blanquet est engagée dans des actions de formation continue à l'adresse de professionnels de l'information africains (Bénin et Cameroun).

#### Remerciements

À Jean-Louis Durpaire, mathématicien venu à la documentation. Ces pages ouvertes sur le passé, pour lui dire merci, pour le présent mais surtout le futur de la documentation scolaire en France. Et à un autre Paul, Belge aussi, mon mari.

#### Directeur de publication

Jean-Marc Merriaux

#### Directrice de l'édition transmédia et de la pédagogie

Michèle Briziou

#### Directeur artistique

Samuel Baluret

#### Coordination éditoriale

Sophie Roué

#### Secrétariat d'édition

Sophie Roué

#### Conception graphique

DES SIGNES studio Muchir et Desclouds

#### Mise en pages

Desk

ISBN : 978-2-240-03530-1

ISSN : 2416-6448

© Ganopé-CNDP-2014

(établissement public à caractère administratif)

Téléport 1 Bât. @4

1, avenue du Futuroscope

CS 80158

86961 Futuroscope cedex

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des articles L.122-4 et L.122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite ».

Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit, sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français de l'exploitation du droit de copie (20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris) constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

# PRÉFACE

Étonnement. C'est sans doute le mot qui illustre le mieux mon sentiment lorsque Marie-France m'a demandé de préfacer son ouvrage. C'est qu'elle est pour moi, autre professeur de mathématiques venu tardivement à la documentation, une autorité de référence en matière documentaire, de celles dont les avis guident les démarches, comme le professeur guide l'élève. Et rares sont les élèves qui préfacent le livre du maître !

Comme Marie-France, je suis de ceux qui pensent que l'histoire nous est indispensable pour comprendre le présent et surtout pour penser l'avenir. Et la période actuelle est riche, dans le domaine documentaire, d'évolutions techniques autant que théoriques qu'il est difficile d'appréhender sans prendre du recul. L'histoire de la documentation apparaît alors comme un moyen de choix pour analyser, et peut-être comprendre (au moins un peu), des dynamiques comme la dématérialisation, l'évolution du rôle des usagers sur le Web ou encore l'émergence d'outils, concepts et principes d'indexation et de curation, pour ne citer que quelques exemples.

Marie-France et moi avons la chance de connaître d'inestimables moments d'échanges et de réflexion collective au sein du formidable creuset de compétences que constituent les jurys des capes de documentation, sous la présidence bienveillante et toujours éclairée de Jean-Louis Durpaire. C'est au cours d'un de ces trop rares moments que j'ai suggéré à Marie-France – dont l'immense connaissance historique nous a si souvent fourni un outillage pour l'approche d'un projet, d'une situation – de nous écrire une histoire de la documentation. « Nous écrire »... Pas simplement, bien sûr, pour les quelques amis qui ont la chance de participer à de tels échanges, mais bien plus largement pour tous les professionnels et acteurs de la documentation qui s'interrogent sur leur pratique et l'évolution de leur métier, pour ceux qui considèrent que l'histoire a une dimension particulière dans la construction d'une culture professionnelle.

À ceux qui croient que la documentation est une simple technique, sans passé et sans culture, cet ouvrage est une réponse magistrale. Il montre clairement comment l'approche documentaire tire de son origine et de son histoire toute sa capacité à s'adapter à l'évolution des médias et de leurs usages, comme elle l'a fait tout au long du xx<sup>e</sup> siècle et continue à le faire aujourd'hui. Mais la documentation y trouve aussi son extraordinaire capacité à devenir un acteur de réseau relayant les différents domaines de la connaissance et les hommes, une sorte d'agent d'intégration horizontal dont la nature même apparaît orthogonale à la conception verticale des disciplines traditionnelles.

Avec le numérique, le document se dématérialise, se détache, en quelque sorte, de son support. Il reste pour autant marqué par la diversité de ses formes et de ses expressions et par la nécessité de lui trouver chaque jour une unité d'approche, d'analyse, d'usage. Chacun d'entre nous, dans tous les domaines de la connaissance, doit trouver chaque jour la meilleure place de l'information et du document dans la pratique de sa discipline, en liaison étroite avec son épistémologie propre. Et, pour les acteurs scolaires que nous sommes, l'histoire nous est indispensable pour repenser chaque jour le rôle de la documentation à l'école, en accord avec les formidables enjeux liés à la pratique et l'acquisition de l'autonomie informationnelle, dans cet univers de services et d'informations qui se construit et se reconstruit chaque jour devant nous.

De Paul Otlet à Vannevar Bush, de Marshall McLuhan à Tim Berners-Lee, la question documentaire occupe une forme de permanence et de continuité dans la perspective d'une vision humaniste de l'évolution de la société. Mais seule l'histoire nous permet de percevoir les termes de cette permanence et de cette continuité, de tenter de discerner, dans l'évolution quelquefois chaotique et hasardeuse des outils et des techniques, les lignes de force qui dessinent l'avenir. Car, et c'est une source quotidienne d'étonnement, l'usage critique et réfléchi de l'information et de la documentation, au-delà de la variabilité des outils et techniques, s'appuie chaque jour sur des conceptions étonnamment modernes, bien qu'élaborées il y a plus d'un siècle.

Le futur trouve sa cohérence sous l'éclairage du passé. Et le présent ouvrage vient nous rappeler la route à la fois longue et courte de la documentation. Il nous procure les clés et les repères qui nous permettent de nous inscrire, voire de nous réinsérer, chaque jour dans ce développement exponentiel de sollicitations informationnelles auquel nous assistons, et quelquefois participons. Dans l'évolution de nos pratiques, documentalistes, enseignants, acteurs informationnels, nous avons le choix entre assister de l'extérieur et participer de l'intérieur au grand concert de l'information. Et, au fil des pages de cet ouvrage, Marie-France Blanquet nous montre bien comment les grands acteurs emblématiques de la documentation ont créé et utilisé les sciences et techniques documentaires comme un moyen de séculariser l'information et ses usages.

Mais, au-delà de l'importance des enjeux liés à la maîtrise de l'information et de la documentation, c'est l'amitié, la complicité, la richesse des échanges, mais aussi le sentiment de partager une vision de l'avenir, de ses risques et de ses potentialités, qui prévalent au moment de clore cette préface. Car Marie-France Blanquet reste surtout l'amie qui sait à chaque pas guider mes recherches et mes travaux, me donner les clés pour comprendre ce qui m'entoure, et ce toujours avec une modestie et une disponibilité qui ne cessent de m'étonner.

Immense connaissance, simplicité d'approche, conviction, sans oublier une forme de rigueur qui confine quelquefois à l'intransigeance. Ce sont les traits de caractère de Marie-France Blanquet que nous connaissons bien, et ce sont aussi les valeurs qui caractérisent cet ouvrage, que vous lirez, j'en suis sûr, avec autant de plaisir que moi...

*Gérard Puymatto*

# SOMMAIRE

5	PRÉFACE
7	SOMMAIRE
9	INTRODUCTION
23	DOCUMENT ET DOCUMENTATION : APPROCHE THÉORIQUE
25	Introduction
27	Le document : socle de la documentation
39	Les dérivés du terme : documentation
52	De la documentation à la documentologie
65	Documentaliste : construction d'un métier
81	Le documentaliste : métiers et images
99	Une profession hybride : professeur-documentaliste
107	LA DOCUMENTATION : APPROCHE CHRONOLOGIQUE
109	Introduction
111	1900-1920 : naissance de la documentation
123	1921-1940 : la documentation scientifique et technique d'entreprise
135	1941-1960 : dimension internationale de la documentation
147	1961-1980 : les années IST
161	1981-1994 : industrie de l'information
175	1995-2000 : les autoroutes de l'information
183	CONCLUSION
185	BIBLIOGRAPHIE
187	LISTE DES SIGLES

DOCUMENT  
ET  
DOCUMENT -  
TATION :  
APPROCHE  
THÉORIQUE

# I N T R O D U C T I O N

Les mots sont toujours importants, qu'ils désignent des choses, des professions ou des faits de façon linguistique. Mais derrière les mots ou les appellations se cachent souvent des valeurs, des idéologies ou des représentations mentales différenciées. Un certain nombre de métiers ont changé d'intitulés. Ce n'est pas neutre. Devenir technicienne de surface est plus valorisant, même si fondamentalement le métier reste le même, que bonne à tout faire. Nous n'en restons pas à l'étude strictement historique du sens du mot. Nous analysons les concepts, c'est-à-dire comme le dit l'étymologie, ce que l'on « conçoit » sous le mot analysé : « Le concept des choses veues, sceues et oppinees par vraies raisons<sup>26</sup>. »

« Un mot, écrit Dominique Maniez, est toujours la fusion intime d'un sens et d'un concept, et suivre son évolution au long de l'histoire d'une langue requiert de tenir compte de ces deux éléments. Même quand la forme d'un terme s'est rapidement stabilisée, son origine continue à déterminer le cadre de son évolution formelle (dérivation) et conceptuelle (extension ou restriction des acceptions<sup>27</sup>. »

On dispose en ce sens de plusieurs types de repères pour tracer les grandes lignes de l'histoire d'un mot. Elles suivent les niveaux établis par les spécialistes des études portant sur le traitement du langage naturel (TALN). Les premières permettent d'explorer le niveau morpho-lexical en respectant les repères formels donnés par les historiens. Ces derniers informent sur l'étymologie, la ou les dates des premières occurrences, la date de naissance des dérivés du terme concerné... Les secondes lignes, correspondant au niveau syntaxique mais surtout au niveau sémantique, proposent des repères de sens construits à partir de citations et de définitions retenues dans les

dictionnaires. Les sémanticiens établissent les termes (au sens étymologique de « terminus » ou fin) d'un mot, termes ou fins parfois non respectés par ceux qui font vivre le mot. Ces derniers nous entraînent à franchir une troisième ligne pour explorer le niveau pragmatique où les termes sont utilisés et publiés, entre autres, dans des documents primaires : périodiques, monographies, actes de colloques... À ce niveau, l'étude de l'évolution de la fréquence d'emploi peut être grandement utile. Elle est naturellement associée à l'enrichissement ou à l'appauvrissement sémantique. Elle est liée à des facteurs sociaux, psychologiques, économiques ou technologiques... qui entraînent le mot vers son oubli ou, au contraire, vers sa prospérité. Le niveau pragmatique donne, en effet, sur le terrain. C'est le terrain scientifique qui, à travers des publications savantes, permet d'accorder un sens assis et consensuel au terme concerné. C'est le terrain de l'agora langagier où le mot analysé est utilisé de façon courante et pour signifier parfois une donnée originale et non académique.

Pour cela, nous faisons appel, à titre d'illustration, à l'outil d'analyse textuelle de plus de cinq millions d'ouvrages proposé par Google : Books Ngram Viewer<sup>28</sup>, qui permet de mesurer la fortune ou l'infortune d'un terme dans le temps. L'intérêt de cet outil est essentiellement de réaliser des études historico-linguistiques. Nous ne lui accordons pas une confiance scientifique définitive. Cependant, les graphiques proposés, tous construits à partir d'une même requête temporelle (1800-2000) dans la langue française et avec un lissage de courbes identique (3), sont intéressants et confirment les études historiques (le service intègre une option de lissage des courbes, le « *smoothing* », facilitant l'observation des tendances et correspondant à la moyenne des résultats observés sur une durée à définir).

26 René Descartes, *Méditations*. Donné en exemple par le *Trésor de la langue française*.

27 Dominique Maniez, « Évolution historique du terme document », RTP-DOC, mai 2003.

28 Google Books Ngram Viewer : [books.google.com/ngrams](https://books.google.com/ngrams).

# LE DOCUMENT : SOCLE DE LA DOCUMENTATION

Dans ce chapitre, il s'agit de déterminer la date de naissance du mot-clé « document », assise sur laquelle repose toute la documentation. Ce terme ouvre sur toute une série de vocables dérivés que nous examinons l'un après l'autre. Analyser leur forme et leur sens et, éventuellement, leurs évolutions au cours des temps, peut permettre de noter des changements notables dans cette discipline, objet de notre étude.

## HISTOIRE DU MOT

### Morphologie historique

L'étude de la forme et de la composition des mots permet de comprendre les liens ou les cassures existant entre différents sens que les temps donnent à un même mot. Cela permet de souligner une continuité et une complémentarité entre ces sens, comme c'est le cas pour le terme document. Cela permet aussi, parfois, de constater une rupture totale entre les acceptions premières et les acceptions suivantes, invitant à en comprendre les raisons. C'est le cas du terme thésaurus choisi pour illustrer cette situation.

Le mot « document » éveille donc la première curiosité du documentaliste à la recherche de l'histoire de la documentation. Il est, en effet, à l'origine du terme qui désigne la profession et ses techniques. Il est la matière première sur laquelle le documentaliste travaille. L'étude de son apparition, de son évolution sémantique, des dérivés qui en sont nés peut donc permettre de saisir ce qui en fait la ou les spécificités.

Il peut paraître redondant de rappeler ici l'étymologie de ce terme d'origine latine, *docere*, signifiant « instruire » ou « enseigner ». Cependant, celle-ci est importante, car elle marque le sens du terme de façon définitive. C'est ce que reconnaît Suzanne Briet qui affirme : « De tout temps, la latinité et son héritage ont donné au mot document le sens d'enseignement ou de preuve. Le dictionnaire de Richelet, comme

celui de Littré, en apporte deux témoignages français<sup>29</sup>. » Cette étymologie est importante également pour comprendre comment ce terme, devenu vulgaire aujourd'hui (au sens lui-même étymologique!), est né d'une origine savante et l'a gardée longtemps. Créé au XIII<sup>e</sup> siècle sur le mot latin *documentum*, il appartient jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle au vocabulaire des personnes cultivées. Il reste un terme invariablement savant, car il ne donne pas naissance à des mots issus de la voie populaire. Par exemple, le terme *sacramentum* a engendré le terme populaire de serment et le terme savant de sacrement. Il n'en est pas de même pour *documentum*<sup>30</sup>.

Par ailleurs, la construction du terme lui-même est instructive si l'on considère l'origine des mots constitués du suffixe « ment ». Le suffixe *mentum* a, en effet, deux origines assises : il vient de l'ablatif<sup>31</sup> *mente* du nom féminin latin *mens* ou *mentis* signifiant « esprit » ou « faculté intellectuelle de l'esprit ». Dans ce cas, ajouté au substantif ou à l'adjectif, il sert essentiellement à construire des adverbes. Issu du latin *memtum*, il est ajouté à la base verbale pour former des substantifs décrivant le résultat de l'action incluse dans le verbe ou le moyen de cette action. Il faut cependant établir une différence entre les verbes dits dénominaux (qui servent à nommer, à désigner; dérivé d'une forme nominale) et les verbes déverbatifs (qui n'ont pas de racines). Cette différence a des conséquences formelles et sémantiques : « Les noms hérités par la voie savante d'un mot latin suffixé en *mentum* sont bien dérivés d'un verbe latin. Mais comme celui-ci n'a pas laissé de trace, ils sont perçus non comme des dérivés mais comme des termes de base, des

29 Suzanne Briet, *Qu'est-ce que la documentation?*, Paris, EDIT, 1951. Toutes les citations de Suzanne Briet proviennent de cet ouvrage, sauf mentions contraires. L'étude de Suzanne Briet est en ligne sur le site de Laurent Martinet : martinetl.free.fr.

30 Dominique Maniez, *op. cit.*

31 Ablatif : cas de la déclinaison latine indiquant qu'un substantif sert de point de départ ou d'instrument à l'action.

mots-racines<sup>32</sup>. » Au contraire, les noms en « ment » de création française sont tirés de verbes dont l'identité est clairement perçue. Dès le latin populaire tardif et en français, le suffixe « ment » est utilisé pour former des noms d'action. Ainsi, le verbe classer ouvre sur le classement. Il est de même pour le rangement ou l'enseignement où les verbes ranger et enseigner sont bien identifiés. Par contre, les mots construits à partir de ces verbes ne sont pas productifs puisqu'ils sont eux-mêmes dérivés. C'est pourquoi, par exemple, les verbes « classermenter » ou « rangerment » n'existent pas (du moins pas encore!).

*Docere* est un verbe latin. Il constitue bien la racine (oubliée!) de document qui devient donc lui-même un mot racine. Et ce type de mots sert souvent de matrices à des verbes dérivés, comme le verbe documenter.

Sur le plan sémantique, les termes appartenant à la catégorie proche du verbe dont ils dérivent dénotent souvent l'action elle-même. C'est le cas de classement, de rangement ou d'enseignement. La seconde catégorie de termes correspond essentiellement à des objets. Ce sont des outils ou des produits résultant d'une action comme le mot document.

Cette typologie permet de comprendre comment ce mot racine a ouvert, au XVIII<sup>e</sup> siècle, sur le verbe documenter, au XIX<sup>e</sup> sur les mots de documentation et de documentaire et au XX<sup>e</sup> sur ceux de redocumentarisation et de redocumenter que nous n'examinerons qu'en conclusion. Cela permet également de comprendre pourquoi le terme de document se rapporte à des objets, quand les termes de classement, de rangement ou d'enseignement désignent des processus.

## Sémantique historique

### Le document comme leçon

À sa naissance, le néologisme a un sens qui reste très marqué par son origine latine. Et ceux qui l'utilisent sont des personnes qui maîtrisent et pratiquent le latin. La création du terme « document » date de 1214. Il est utilisé pour la première fois, dans le sens d'enseignement, par le frère Anger ou Angier (selon les sources) qui traduit le texte latin de Jean Diacre,

écrit au IX<sup>e</sup> siècle, *Vie de saint Grégoire*<sup>33</sup>. Le *documentum* ou *documen* est alors une leçon, un enseignement, ici donné par saint Grégoire, modèle de vie à suivre. Cette création suit de peu celle de mots bâtis sur la même racine « doc » comme doctrine (1145) ou docteur (1150). Les dictionnaires d'ancien français ignorent longtemps le mot document. Ces dictionnaires tels le *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle* de Frédéric Godefroy (1880-1895) ou le *Petit dictionnaire de l'ancien français* d'Hilaire Van Daele (1901) ne reconnaissent que le terme de doctrine – et ses dérivés – avec des sens oubliés aujourd'hui comme ceux d'école publique ou de châtement. Dans *Le Complément du dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle* (1895-1902), Frédéric Godefroy recense enfin le terme « document » et lui donne la définition suivante : « Pièce écrite, relation, titre, etc., qui sert à éclairer et à certifier au sujet de faits historiques, judiciaires, etc. », accompagnée de la citation suivante : « Et produisirent leurs titres et documens chacune de sa part pour monstrier de leurs droicts. (août 1466, ord., XVI, 510). » Ici, le document devient une preuve au sens juridique, mais aussi une pièce d'archives qu'il convient de conserver soigneusement pour « monstrier ses droicts ». De plus, pour servir de preuve, ce document ne peut être bâti n'importe comment. Il doit répondre à des exigences de contenu et de forme permettant d'authentifier l'information qu'il apporte. L'idée des normes documentaires n'est pas loin, de même que celle de fiabilité de l'information.

Le terme se charge, désormais, des deux acceptions mais en donnant, dans un premier temps, la priorité au sens d'enseignement. Le *Dictionnaire du moyen français de l'ATILF (1330-1500)*<sup>34</sup> connaît le mot document sous la forme de « documens » et lui attribue ce premier sens de leçon et d'enseignement. Cependant, dans cette acception primitive, le sens de ce mot est très étendu, s'appliquant à « toute chose » qui apporte un enseignement, qu'elle soit écrite ou non, durable ou fugitive. Ce sens très large porte en germe celui qui lui donnent beaucoup plus tard Paul Otlet ou Suzanne Briet en rompant avec le seul document écrit

32 Dominique Maniez, *op. cit.*

33 Page 168, verset 1231, éd. P. Meyer. Pour une référence plus complète, voir le Dictionnaire étymologique de l'ancien français : [www.deaf-page.de/fr/bibl\\_neu.php](http://www.deaf-page.de/fr/bibl_neu.php), entrer « vie de saint grégoire » dans la ligne « titre du texte » du moteur de recherche et sélectionner l'occurrence « AngVieGregM ».

34 Analyse et traitement informatique de la langue française.

représenté par le livre, pour ouvrir sur des documents de toute nature et sur tout support.

Par ailleurs, le support matériel rend le document désormais durable et annonce la séparation entre l'information apportée par le document et l'information orale, par essence, fugitive et donc non documentaire. Cependant, la superbe phrase du poète africain Amadou Hampaté Bâ, « en Afrique, lorsqu'un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui brûle », permet de comprendre le sens donné à cette époque au terme de fugitif. La leçon peut être donnée par la parole, par l'exemple, par des actions dont aucun support ne garde traces. Ce sens annonce le *knowledge management* (KM) qui se préoccupe des connaissances non explicitées ou non écrites des personnes. D'une certaine façon, le KM renoue sans le savoir avec le sens que lui donnent les dictionnaires du Moyen Âge !

Jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, le sens attesté est d'abord celui d'enseignement et de leçon. Le document rompt avec tous les documents nés de la fiction et de l'imaginaire comme les romans ou la poésie qui ne sont pas leçons, qui n'appartiennent pas au monde du savoir mais au monde du loisir. Cette scission reste vraie aujourd'hui et toujours aussi discutée.

Cependant, le *Dictionnaire du moyen français* propose également cette seconde acception précédemment décrite : « Acte écrit qui sert de preuve. » Elle prend une grande importance plus tard, au point d'éclipser, en partie, le premier sens.

### Le document comme preuve

À partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, le terme trouve un nouvel emploi spécialisé dans le domaine judiciaire et prend le sens de preuve. Le *Dictionnaire de l'Académie française*, dans ses éditions successives – et ce, jusqu'en 1932 avec la huitième édition – rompt avec le sens d'enseignement qu'elle lui a attribué dans sa première édition en 1694. Elle propose désormais l'unique définition suivante : « Terme de pratique. Titres, preuves par écrit, enseignement. Vieux documents, anciens documents, titres & documents. » Jean-François Féraud dans son *Dictionnaire critique de la langue française* (1787-1788) précise même que ce terme s'emploie d'ordinaire au pluriel : « Titres, ou preuves des faits qu'on allègue, et surtout des choses anciennes<sup>35</sup>. » L'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert (1751-1772) donne cette définition : « Documens, s.m.pl (jurisprud.)

sont tous les titres, pièces & autres preuves qui peuvent donner quelque connoissance (sic) d'une chose. » Cette nouvelle acception a une influence déterminante sur le sens du terme « document » qui se restreint au domaine de l'écrit et suppose désormais la présence impérative d'un support en permettant la conservation. Mais cette nouvelle acception accentue l'approche socio-juridique du document, c'est-à-dire son usage. Il faut pouvoir produire la pièce à conviction, la preuve. On passe ainsi de l'enseignement au renseignement, de la source de savoir, quelle qu'en soit la nature, à la pièce écrite qu'il faut impérativement fournir pour attester, pour témoigner d'un nom<sup>36</sup>, d'une possession... Le document devient archives et suscite les explicitations de « vieux ou anciens » documents. Mais cela veut dire qu'en amont du document comme preuve, une personne l'a établi et une personne l'a conservé pour pouvoir le communiquer. Le document, en terme moderne, devient *records* et soulève, à défaut de la vérité, la problématique de la fiabilité de l'information qu'il apporte et sur le plan technique, celui de sa gestion.

Toutefois, les historiens ne sont pas tous d'accord avec la date à laquelle ce sens juridique naît et les raisons de cette acception spécialisée. Certains l'expliquent en lien avec le développement de la bureaucratie dans nos sociétés. Ainsi, Niels Windfeld Lund écrit : « Beaucoup considèrent la conception légale du document comme étant la conception originelle, qui remonterait à l'Antiquité. Cependant, cette signification particulière est reliée à l'émergence de la bureaucratie dans les États européens depuis le XVII<sup>e</sup> et ensuite<sup>37</sup>. » Selon d'autres auteurs, cette acception semble bien antérieure au XV<sup>e</sup> siècle. Michael T. Clanchy, par exemple, analyse l'importance des chartes, pièces par nature juridiques, écrites en Angleterre dès le début du premier millénaire : « Une estimation... suggère que huit millions de chartes pourraient avoir été écrites au XIII<sup>e</sup> siècle seulement pour les petits exploitants et serfs<sup>38</sup>. » En fait, les documents légaux existent probablement depuis longtemps, mais ils n'avaient pas vocation à être diffusés. Ce ne sont pas des publications au sens étymologique du terme, c'est-à-dire destinées

35 [www.cnrtl.fr/dictionnaires/anciens/feraud/index.php](http://www.cnrtl.fr/dictionnaires/anciens/feraud/index.php).

36 Les Espagnols, en ce sens, parlent de *documentación* pour signifier les pièces d'identité d'une personne.

37 Niels Windfeld Lund, « Documentation Theory », *Annual Review of Information Science and Technology*, vol. 43, n° 1, 2009, p. 1-50.

38 Michael T. Clanchy, *From Memory to Written Record: England 1066-1307*, Oxford/Malden, MA, Blackwell Publishing, 1993.

au public. Ce sont des documents privés créés non pour informer ou enseigner, mais pour attester, témoigner d'un titre, d'une propriété, d'un grade. Ils ne sont communiqués qu'aux personnes autorisées comme le font les archivistes élaborant un référentiel de sécurité et de communication. On peut même dire que, limité à ce sens, le document tourne le dos à l'objectif de diffusion et de communication qui anime, en général, les documentalistes. Entendu dans ce sens, le document devient synonyme d'archives et donc de documents personnels (personne physique ou morale), témoins d'une vie et de son déroulement. Mais il attire l'attention sur toutes les problématiques liées à la validité de l'information et à l'authenticité du document. Ces problématiques sont aussi celles du documentaliste mais dans une tout autre perspective que celle de l'archivistique.

Cependant, les historiens sont d'accord pour désigner le XVIII<sup>e</sup> siècle comme siècle où l'utilisation du mot devient courante. Ce dernier sort du cercle savant pour entrer, durant le XIX<sup>e</sup> siècle, dans l'agora du langage courant avec un nouveau sens le décrivant comme source d'information. Il devient au XX<sup>e</sup> siècle l'objet d'étude d'une science nouvelle : la documentation ou science de l'information.

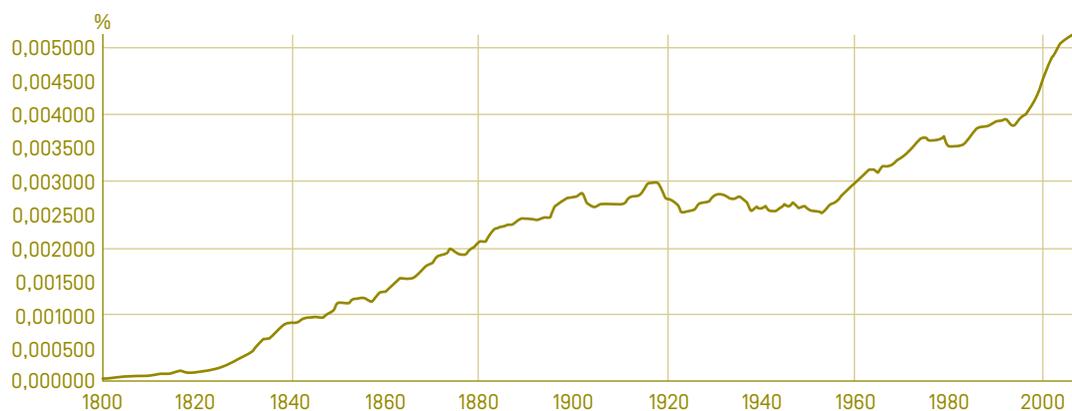
Le Ngram (cf. graphique ci-dessous) montre clairement l'importance quantitative de l'utilisation du terme dans les livres d'alors en français. Il propose la courbe suivante qui montre que le mot décolle vers 1820 pour augmenter régulièrement jusqu'au tournant du siècle où se crée un palier avant de retrouver un nouvel élan. Mais dans ces livres, le terme de document est présent avec les trois définitions, en particulier avec celle de source d'information.

### Le document comme source d'information

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le document connaît deux phases principales d'usage. La première le lie à la science et à sa progression ; la deuxième le lie à l'information. Dans les deux cas, la documentation amorce sa naissance.

### Source d'information scientifique et condition du progrès

Émile Littré, dans le *Dictionnaire de la langue française* (1872-1877), définit le document comme une « chose qui enseigne [confirmant ainsi le sens premier] ou renseigne, titre, preuve [confirmant ainsi le deuxième sens]. Un document précieux. Les documents font défaut pour établir ce point d'histoire [annonçant ainsi sa nouvelle acception comme source d'information] ». Ce même dictionnaire rappelle, en le plaçant en deuxième position, le sens de leçon et d'enseignement qu'a ce terme, tout en spécifiant « anciennement ». Cependant, l'étude de son emploi montre qu'à cette date, le concept de document est fortement lié à une discipline scientifique, l'histoire, et à un objectif très précis : établir la vérité grâce à la documentation rassemblée. La première phase d'usage est, en effet, liée au développement de la science historique et à l'étude critique des sources qui permettent d'attester que l'histoire est vraie ou fausse. Il n'y a pas d'histoire sans documents. Ces derniers représentent la matière première, base incontournable de cette discipline. Le mot document retrouve alors un sens très large en désignant ce qui est écrit, figuré, transmis par le son, l'image ou de tout autre manière. Les documents historiques sont des informations qui ont été consignées par l'homme sur un support. Et ce dernier peut avoir des natures multiples. Le document désigne désormais toute source d'information authentique permettant d'étayer une affirmation.



SOURCE : GOOGLE NGRAM VIEWER.

ÉVOLUTION DU TERME « DOCUMENT » (1800-2000).

L'importance du document en histoire entraîne l'usage de plus en plus fréquent de deux termes français : heuristique et diplomatique, qui spécifient deux démarches conditionnant la science historique. La diplomatique (le terme apparaît au XVIII<sup>e</sup> siècle) est, d'abord, la science de la définition des règles de chancellerie, de l'établissement des actes et de la critique des chartes. Par extension, elle devient l'art de déchiffrer les anciens diplômes, tels que les titres des églises, des monastères... La diplomatique est la science de l'étude de l'authenticité des documents. Les archivistes s'emparent de ce terme. Mais le mot désigne également, pour ces professionnels de l'information, les connaissances qui sont nécessaires à ce déchiffrement et à l'explication de ces titres. Elle implique donc une formation. Ce terme ne fait pas partie du vocabulaire de la documentation. Il y a pourtant sa place. On peut même plaider pour une diplomatique nouvelle en ces temps où tant de sites visités sur le réseau internet ne comportent aucune marque attestant de leur fiabilité.

Le mot euristique (ou heuristique), quant à lui, vient du grec *heuristikè*, art de trouver. Il donne naissance, avec le même sens, en 1734, à *heuristica* en latin scientifique. Le terme, francisé et adopté en 1845, désigne l'art de collecter des documents, de trouver et de réunir l'information pour préparer la connaissance des faits. Le mot fait plus tard le bonheur des pédagogues, et en particulier des professeurs-documentalistes. Il désigne alors la méthode pédagogique consistant à faire découvrir à l'élève ce qu'on veut lui enseigner. Heuristique et diplomatique sont bien des termes qui caractérisent deux facettes essentielles de la documentation : science du document et science de la recherche documentaire.

Sophie Robert cite l'avocat Royer-Collard, alors président de la Commission d'instruction publique, qui écrit en 1817, dans le cadre de la préparation d'une loi qui réglerait le système de l'instruction publique : « Pour éclairer une si grave question, c'est un devoir de réunir tous les documents<sup>39</sup>. » Cette phrase synthétise les fondements de la documentation. Elle en décrit les objectifs tels que Paul Otlet les présente, en termes d'exhaustivité et de pertinence,

dans les prolégomènes du *Traité de documentation* (voir *infra*). Il décrit la démarche documentaire dans laquelle les écrits sont collectés, de façon volontaire et systématique. Il signale également une des prestations originales avec la constitution d'un dossier documentaire comme aide à la décision. Il y ajoute les notions de déontologie, d'honnêteté intellectuelle et de responsabilité que reprendra plus tard le Code de déontologie de l'ECIA<sup>40</sup>.

Désormais, le terme de document est lié à celui de démarche scientifique, condition de progrès de toutes les sciences. C'est ce qu'exprime Newton déclarant : « J'ai pu trouver ce que je cherchais parce que j'ai pu monter sur les épaules de la génération qui m'avait précédé. » Les épaules sont les documents que les anciens chercheurs ont laissés et qui permettent d'avancer au lieu de constamment réinventer ce qu'ils ont déjà découvert. Mais cela nécessite, dans l'organisation du travail scientifique, l'intervention d'un professionnel maîtrisant les techniques de collecte, de traitement et de communication des documents : c'est le bibliothécaire, c'est le documentaliste, c'est le professionnel de l'information.

Aujourd'hui, toute recherche scientifique passe par la première étape de recherche des sources. On ne peut pas, par exemple, imaginer une thèse universitaire sans une solide bibliographie, témoin de ce travail de recherche et de recensement des sources existantes.

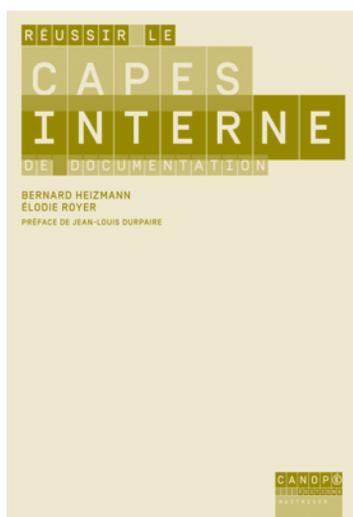
#### Source d'enseignement, condition de l'autodidaxie

Le document est donc bien une source de savoir et de progression dans ce savoir. Il est reconnu comme tel à l'échelle collective du monde de la science. Mais, petit à petit, le document prend un sens plus large pour devenir une source d'enseignement et d'information générale et non plus seulement scientifique. L'institution scolaire, la presse et le journalisme jouent un rôle déterminant dans cet élargissement qui fait que l'on considère comme document toute publication consolidant un apprentissage scolaire ou apportant une information d'ordre événementiel, politique, administratif, sportif... et plus uniquement scientifique. Le document n'est plus seulement ce que l'on consulte pour faire avancer ce que l'on appelle le « front de la science ». Il devient ce que chaque personne consulte pour construire son savoir et, à

39 Sophie Robert, « Du document à l'auto-documentation : éléments de l'histoire de l'usage des documents dans le système éducatif français », 7<sup>e</sup> biennale de l'éducation et de la formation, INRP, 2004. En ligne : [www.inrp.fr/biennale/7biennale/Contrib](http://www.inrp.fr/biennale/7biennale/Contrib), rechercher l'article par le nom de l'auteur.

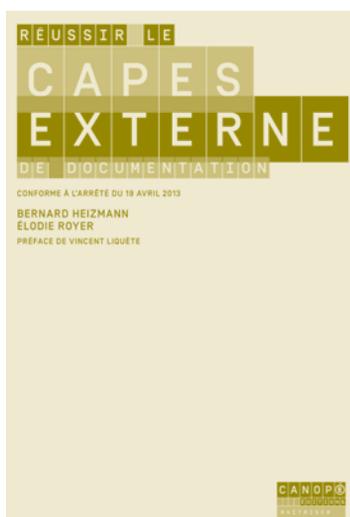
40 Code de déontologie de l'ECIA (European Council of Information Associations), trad. par Jean Meyriat, 1999. En ligne : [www.adbs.fr](http://www.adbs.fr), rubrique « Connaître l'ADBS » puis « Documents institutionnels ».

## SUR LA MÊME THÉMATIQUE



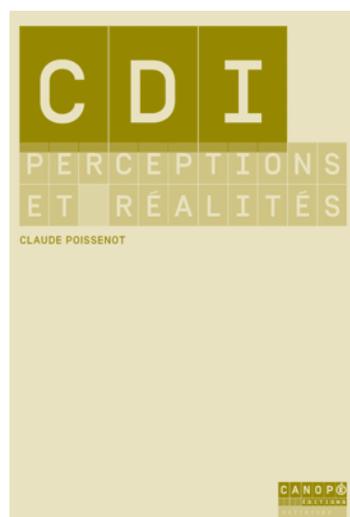
### Réussir le capes interne de documentation

Bernard Heizmann et Élodie Royer  
Canopé-CRDP : Nancy-Metz, 2014  
Réf. 540B5006 – 19 €



### Réussir le capes externe de documentation

Bernard Heizmann et Élodie Royer  
Canopé-CRDP : Nancy-Metz, 2014  
Réf. 540B5007 – 19 €



### CDI, perceptions et réalités

Claude Poissenot  
Canopé-CDNP, 2014  
Réf. 755A4276 – 16,90 €

**Les biographies des personnalités de la documentation écrites par Marie-France Blanquet sont disponibles en ligne sur Savoirs CDI, [reseau-canope.fr/notice/savoirs-cdi](http://reseau-canope.fr/notice/savoirs-cdi) :**

- Melville Dewey
- Paul Otlet
- Suzanne Briet
- Shiyali Ramamrita Ranganathan
- Nicolas Roubakine
- Derek J. de Solla Price
- Norbert Wiener
- Robert Escarpit
- Éric de Grolier
- Eugène Morel
- Henry Evelyn Bliss
- Louise-Noëlle Malclès
- Henri La Fontaine
- Charles Ammi Cutter
- Jean Meyriat

**Ainsi que celles écrites par Christophe Dubois :**

- Marshall McLuhan
- Yvonne Oddon
- Hippolyte Sebert
- Claude Elwood Shannon